

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 7 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE)
SUR LA DEMANDE RELATIVE À LA MODIFICATION DES CONDITIONS DE SERVICE
D'ÉLECTRICITÉ ET DES FRAIS AFFÉRENTS D'HYDRO-QUÉBEC – PHASE 2**

SERVICE DE BASE EN SOUTERRAIN

1. **Référence :** Pièce [B-0281](#), p. 10 à 12.

Préambule :

La Régie a demandé au Distributeur d'expliquer pourquoi les cercles rouges et orange de la carte des aires *Transit Oriented Development* (TOD) juxtaposée aux cartes des zones admissibles au service de base en souterrain dans la région de Montréal, correspondait davantage à une DEM de 60 MVA/km² selon le Distributeur, plutôt qu'à une DEM de 50 MVA/km² ou de 40 MVA/km².

Le Distributeur a répondu que la plupart des cercles rouges et orange de la carte des aires TOD se retrouvaient dans une zone atteignant 60 MVA/km².

Demande :

1.1 Veuillez produire trois cartes superposant la carte des aires TOD (page 10 de la référence) à chacune des cartes des zones admissibles dans la région de Montréal avec des DEM de 60 MVA/km², 50 MVA/km² et 40 MVA/km² (pages 11 et 12 de la référence) sur une distance minimale de 2 km de réseau.

2. **Référence :** Pièce [B-0281](#), p. 9.

Préambule :

« Selon les données du PMAD de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), la moyenne des seuils minimaux de densité des aires TOD des 155 municipalités et MRC correspond à 71,9 logements par hectare et la médiane se situe à 80 logements par hectare ». [nous soulignons] [références omises]

Demande :

2.1 Veuillez fournir les valeurs ci-dessous correspondant à 80 logements par hectare :

- La densité électrique minimale sur une distance minimale de 2 km de réseau;
- La superficie des zones admissibles au service de base;
- Les impacts tarifaires annuel et à terme lorsque les ouvrages civils sont réalisés dans des conditions idéales et lorsque ceux-ci sont réalisés dans des conditions vraisemblables (coût des ouvrages civils doublés et triplés);

- L'impact tarifaire à terme (sans le coût des ouvrages civils).

SERVICE DE BASE EN AÉRIEN ARRIÈRE-LOT

3. **Référence :** Pièce [B-0281](#), p. 29.

Préambule :

Le tableau R-14.1 présente le détail du prix par mètre de prolongement de ligne en arrière-lot en utilisant les mêmes paramètres que le réseau en avant-lot, soit sans tenir compte des coûts de main-d'œuvre et de matériel supplémentaires occasionnés par le réseau en arrière-lot.

TABLEAU R-14.1 :
PRIX PAR MÈTRE DU RÉSEAU ARRIÈRE-LOT SANS COÛT ADDITIONNEL

	Taux	Type d'alimentation			
		Monophasée		Triphasée	
		MT-Seul	MT-BT	MT-Seul	MT-BT
Main-d'œuvre	172 \$	19 967 \$	25 566 \$	27 800 \$	35 329 \$
Biens et services		10 375 \$	13 815 \$	10 375 \$	13 815 \$
Frais applicables aux biens et services (1)	6,0%	622,5 \$	828,9 \$	622,5 \$	828,9 \$
Matériel		8 247 \$	14 401 \$	11 318 \$	17 743 \$
Frais applicables au matériel (2)	32,0%	2 639 \$	4 608 \$	3 622 \$	5 678 \$
Provisions applicables sur le total des lignes précédentes (3)	57,0%	23 855 \$	33 755 \$	30 630 \$	41 834 \$
Coût pour 1 000 mètres de ligne		65 706 \$	92 975 \$	84 367 \$	115 228 \$
Coût par mètre		65,71 \$	92,98 \$	84,37 \$	115,23 \$
Prix par mètre proposés arrondis à l'unité		66 \$	93 \$	84 \$	115 \$

(1) Frais d'acquisition (3,0 %) et frais de gestion de contrat (3,0 %)
 (2) Frais d'acquisition (3,0 %), frais de gestion des matériaux (20 %) et frais de matériel mineur (9 %)
 (3) Provision pour réinvestissement en fin de vie utile (12 %), frais d'ingénierie et de gestion des demandes (22 %) et provision pour exploitation et entretien futurs (23 %).

Demandes :

- 3.1 À partir du tableau R-14.1, veuillez fournir le prix par mètre en facturant uniquement au client la provision pour le réinvestissement en fin de vie utile et la provision pour l'exploitation et l'entretien futurs. Veuillez présenter vos calculs.
 - 3.1.1. Veuillez calculer les impacts tarifaires annuel et à terme.
- 3.2 Veuillez refaire le tableau R-14.1 en tenant compte des coûts de main-d'œuvre et de matériel supplémentaires occasionnés par le réseau en arrière-lot.
- 3.3 À partir du tableau produit en réponse à la question précédente, veuillez fournir le prix par mètre en facturant uniquement au client la provision pour le réinvestissement en fin de vie utile et la provision pour l'exploitation et l'entretien futurs. Veuillez présenter vos calculs.
 - 3.3.1. Veuillez calculer les impacts tarifaires annuel et à terme.